



Devient....



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE

Accueil Écoute & Veille sociale - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

En septembre 2007...

ASSOCIATION

FOYERS D'ACCUEIL

TRANCHES DE VIE.....

1979-2006

SOMMAIRE

ACTE I : 1979/1998 DES FONDATIONS A LA REFONDATION P 3

- **ACTE I : SCENE I** Du FOYER JEAN METAIRIE
au CENTRE LE GOELO P 7
- **ACTE I : SCENE II** FOYER RUE DE ROBIEN
FOYER D'ARMOR
ARMOR ACCUEIL P 13
- **ACTE I : SCENE III** ACCUEIL FEMMES EN DIFFICULTE
A ACCUEIL FEMMES P 19

ACTE II : 1998/2002 LES FOYERS D'ACCUEIL EN QUETE D'IDENTITE P 24

ACTE III : 2002/2005 LA CRISE PUIS LA RECONSTRUCTION P 29

ACTE IV : 2006 UNE HISTOIRE QUI RESTE A ECRIRE.... P 36

QUELQUES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- L'évolution des statuts de l'association P 38
- Les présidents de l'association p 40
- Les liens entre le développement des dispositifs de l'association
et l'évolution des politiques sociales p 41

Acte I

1979/1998 : DES FONDATIONS à la REFONDATION...

A l'initiative de la Mairie de Saint-Brieuc, **Jean LE FAUCHEUR**, adjoint aux Affaires Sociales, lance en **octobre 1978**, un appel aux élus et aux associations pour analyser et réfléchir collectivement sur les réponses en matière de « *Logements Sociaux et Structures d'Accueil pour Catégories Sociales dites « Marginaux* ». Plusieurs types de population pour lesquelles le territoire apportait peu de réponses étaient repérés : les personnes sans domicile, les femmes en insécurité, les sortants de prison ou d'hôpitaux. Marie-France BOMMERT et Jeanne LIRZIN, alors conseillères municipales prennent une part active à cette réflexion.

En 1979, Le foyer de nuit, situé sous la grande salle de Robien, à Saint-Brieuc, ferme ses portes pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Il est géré par l'association **FOYER D'ACCUEIL POUR LES SANS-ABRI** créée en mars 1963.

En réaction à cette fermeture et à l'initiative du CCAS de Saint-Brieuc, des militants, des associations (FNARS, Secours Catholique, groupe de féministes issu du M.L.A.C. et du Planning Familial, la Croix Rouge, la conférence Saint Vincent de Paul, l'aumônerie de la maison d'arrêt, des travailleurs sociaux....) se réunissent le **11 septembre 1979** et se mobilisent face au constat **du sous équipement** du département et en particulier de la ville de Saint-Brieuc en matière de structures d'hébergement adaptées aux personnes sans domicile et aux femmes en difficulté.

10 jours plus tard, le groupe de travail décide de la « *constitution d'une association pour l'accueil des personnes en détresse* » ayant pour objectif la création et la gestion d'un centre d'hébergement. Le groupe femmes (représenté par Marie DOUILLARD et Claude SEBIRE) donne son accord pour participer à la gestion de l'association sous réserve d'une orientation particulière sur la problématique « *des femmes en difficulté* ».

Le 19 novembre 1979, les participants réunis en assemblée générale constitutive, examinent les statuts de l'association **FOYER D'ACCUEIL POUR LES SANS-ABRI** élaborés en 1963, les modifient et les adoptent. Les membres procèdent à l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration.

L'association **FOYER D'ACCUEIL** naît officiellement et statutairement
le 21 décembre 1979

Jules BARBU, permanent du Secours Catholique, en prend la présidence. Le premier siège social est à la Mairie.

La première action de l'association **FOYER D'ACCUEIL** portera en **Février 1980**, sur la réouverture du **FOYER DE ROBIEN**. L'accueil dans ce foyer est réservé aux personnes marginalisées. Il est animé et géré **Marcel MAILLARD**, premier salarié de l'association. Le **FOYER DE ROBIEN** constituera la première réponse de l'association sur la problématique de l'urgence sociale. Elle se prolongera par la création du **FOYER D'ARMOR** en 1984 et la diversification des actions sur cette dimension.

Mars 1980 : Après un mois de fonctionnement du **FOYER DE ROBIEN**, au vu de l'hétérogénéité du public accueilli dans la structure, des demandes croissantes émanant d'un public diversifié, le conseil d'administration pointe la nécessité de créer d'autres structures d'accueil pour des catégories sociales différentes : les personnes sortantes de prison, les jeunes en difficulté..... Une réflexion démarre dès cette date sur la création d'un foyer **d'insertion sociale et professionnelle** pour hommes seuls, qui se concrétisera en 1982 par l'ouverture du **FOYER METAIRIE** (*l'association FOYER D'ACCUEIL rajoutera un S à sa dénomination pour devenir FOYERS D'ACCUEIL*)

A cette même période, Le groupe femmes mobilise quant à lui les membres du Conseil d'Administration, les partenaires extérieurs et les financeurs potentiels sur l'ouverture « d'une maison d'accueil des femmes en difficulté ». Ce groupe souhaite la reconnaissance d'une spécificité dans la prise en charge des femmes et la mise en oeuvre de réponses rapides et adaptées.....Une permanence d'accueil pour les femmes en difficulté ouvre en mai 1981.....**ACCUEIL FEMMES EN DIFFICULTE** est né.....

Ce retour sur la genèse de l'association **FOYERS D'ACCUEIL** met en lumière la volonté originelle des fondateurs, issus de la société civile, engagés et militants, de développer une coopération collective, une **action sociale** inventive et offensive sur trois champs :

- ☛ La réponse à l'urgence sociale
- ☛ L'hébergement et la réinsertion sociale et professionnelle des publics en difficulté
- ☛ La prise en charge des femmes en difficulté notamment victimes de violences conjugales

Le positionnement des administrateurs s'ancre dès la création de l'association dans une vision politique de **transformation sociale**. Ils vont continuellement initier et mettre en œuvre, avec les salariés, des actions visant la réfection du lien social en s'appuyant sur la **primauté** de l'Homme, au gré du développement des phénomènes d'exclusion liés à la massification du chômage, de l'effondrement des systèmes de socialisation et des solidarités traditionnelles, de l'effritement de l'Etat providence et de la territorialisation de l'action sociale des politiques publiques.

En 1992, le Président, Jules BARBU rappelait :

« Pour vivre, une association doit inventer, créer, animer....sans quoi elle risque de devenir une institution ne fonctionnant plus que pour elle-même. A l'Association Foyers d'Accueil, comment trouver sa place aujourd'hui, demain ? Comment être ou redevenir homme et femme à part entière alors que le quotidien vous met « en marge » ? L'avenir appartient à ceux qui osent :

Il faudra continuer de se battre avec les pauvres.....

Il faudra continuer d'inventer avec les risques que cela comporte....

Il faudra construire dans nos structures des lieux de convivialité, où chacun sera reconnu dans ce qu'il est.....

Enfin, il faudra choisir l'audace. »...

Cette **ambition associative** qui perdure depuis plus de vingt ans s'est traduite par un développement des actions, des structures pour les publics les plus en difficulté mais aussi et surtout par l'affirmation d'une **position politique locale d'utilité sociale** que les administrateurs ont toujours défendue, et doivent toujours et encore défendre tant le risque d'instrumentalisation est grand dans un contexte où le coût de l'action sociale ne cesse d'augmenter, où les associations sont bien souvent considérées par les financeurs comme des « incapables majeures » au motif « qui paye...décide.... »

L'histoire de l'Association est riche, complexe, voire chaotique à certaines époques. Il est difficile de la présenter de manière globale sans faire un détour par une présentation des trois structures qui se sont créées et développées de 1981 à 1998, souvent en complémentarité, parfois en concurrence.....

Viendra en 1998, le **temps de la réorganisation** décidée par les administrateurs pour répondre avec plus d'efficacité et d'efficience aux besoins des usagers, pour

apporter aux partenaires une plus grande lisibilité des différents champs d'intervention de l'association, pour enfin répondre à un impératif de rationalisation et de structuration de l'organisation interne.

Puis **la crise** en 2002/2003, crise financière, crise politique au sein des instances qui se soldera par une restructuration drastique menée tambour battant parce que non anticipée. Cette crise aurait pu, aurait dû d'un point de vue strictement financier et légal, conduire au dépôt de bilan si les administrateurs, et notamment le Président, les salariés, ne s'étaient pas engagés pleinement dans sa résolution. De l'amertume, des regrets voire de la colère ont évidemment entaché cette période mais l'envie partagée par l'ensemble des administrateurs de poursuivre la mission de l'association, leur sens des responsabilités les ont conduit non pas à baisser les bras mais à se retrousser les manches pour une nouvelle fois se repositionner, reconsidérer leurs rôles, leurs missions, mener un travail d'analyse du fonctionnement des instances, remédier à leurs dysfonctionnements, revisiter le projet d'association et le traduire en projet associatif porteur de sens et d'action pour chacun, enfin ...

... s'arrêter un moment sur l'histoire passée, pour écrire celle de demain ...

Acte I, scène I

DU FOYER JEAN METAIRIE AU CENTRE LE GOËLO

1982

⇨ Ouverture d'un centre d'hébergement en août 1982 sous statut CHRS : 12 places en internat réservées à des hommes majeurs. Le centre prend le nom de « **Foyer Jean Métairie** » car situé au 11 de la rue portant ce nom.

La durée des séjours dans le centre est de 3 mois renouvelable une fois. L'objectif principal de l'action est d'atteindre l'insertion sociale et professionnelle des résidents par l'accompagnement à la recherche et la conservation d'un emploi stable. **Gaël THOMAS** en est le directeur.

1983

⇨ Après un an de fonctionnement, le service considère les modalités d'accueil en internat trop contraignantes pour beaucoup de résidents car vécues comme une assistance forcée. Le souhait de l'équipe et de la direction est la création d'un service de logements en externat et d'un service de suite.

1984

⇨ Ouverture d'un service de chambres à l'extérieur.

⇨ Mise en place d'activités occupationnelles avec les résidents du centre d'hébergement : petits déménagements, nettoyage, peinture - tapisserie. Ces travaux sont réalisés pour des associations ou des services sociaux (tutelles, CCAS, Secours Catholique...). Les activités fonctionnent sous couvert de la circulaire 44, texte du 10 septembre 1979, réservé aux CHRS et qui permet de mettre au travail et d'indemniser les résidents qui bénéficient ainsi d'une couverture sociale minimale. Le CHRS a été la première structure du département à mettre en place ces activités et orienter son action, dès le démarrage, sur la valorisation des résidents en situation de travail.

⇨ Le foyer est sollicité par la Mission Locale de Saint-Brieuc pour mettre en place un stage d'insertion pour des jeunes en difficulté. La conduite de cette première action de formation dite de « mobilisation » répond à un besoin spécifique pour des publics éloignés de l'emploi. Elle correspond à la prise en charge par la Région de la compétence formation dans le cadre des premières lois de décentralisation.

1985

⇨ Une réflexion démarre sur la création de deux structures d'hébergement : une d'internat, l'autre d'externat.

⇨ Le foyer devient maître d'œuvre du stage d'insertion pour les 16/25 ans, initié par la Mission Locale en 1984. Cette formation a pour objectif de « *remettre les jeunes dans un projet positif, dans une position dynamique, retrouver un projet professionnel...* ». Ces actions se déroulent rue du Légué.

1986 - 1987

⇨ Accord des services de l'Etat (commission régionale) sur le projet de restructuration du centre d'hébergement. Le projet ne voit toutefois pas le jour car considéré comme non prioritaire par la DDASS.

1988

⇨ En mars, la réorganisation du CHRS est effective. De nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement sont proposées : suppression de l'internat, hébergement des résidents en appartement (8). L'accompagnement des personnes est centré sur la remise au travail dans le cadre d'activités organisées et indemnisées. Les suivis individuels sont couplés avec des temps de rencontre et d'animation collective. La capacité du centre passe de **12 à 16 places**.

⇨ Le « **FOYER JEAN METAIRIE** » souhaite se démarquer de sa localisation géographique. Il est rebaptisé « **CENTRE D'HEBERGEMENT LE GOËLO** » en octobre 1988 et s'installe rue Lequyer.

⇨ Face à la montée du chômage, l'Etat met en place des actions de formation à destination des adultes, chômeurs de longue durée. Le centre de formation se positionne sur ce champ en 1988 et développe son intervention à cette date envers deux types de publics : les adultes (stage AIF), les jeunes dans le cadre du Crédit Formation Individualisé (CFI). Ces actions se déroulent dans les salles de l'ancien lycée Curie à Saint-Brieuc.

☞ **Création des ateliers d'insertion** : Ateliers du GOËLO.

La mise en place de cette nouvelle action professionnalisante pour les personnes inscrites dans le dispositif RMI, avait deux objectifs :

- Permettre à des personnes marginalisées de renforcer leur statut social par la participation à des ateliers à dominante professionnelle
- Utiliser la nature de ces chantiers pour réinscrire certains participants dans une démarche d'amélioration de leur habitat

Le 10 mai 1990, le centre LE GOËLO signe une convention avec la Direction Départementale du Travail pour l'embauche de 25 personnes en Contrat Emploi Solidarité. Deux équipes sont opérationnelles dès la première année et réalisent les travaux suivants :

- ➔ Rénovation de 14 logements HLM
- ➔ Rénovation de 4 logements pour le service départemental des tutelles
- ➔ Rénovation de l'immeuble destiné à la mission locale de Saint-Brieuc en collaboration avec l'association Promo Emploi

☞ **Le centre de formation** développe une nouvelle action de formation en alternance pour les allocataires du RMI.

☞ Mise en place d'une **Activité nettoyage à la cité du Point du Jour** : encadrement d'une équipe de 4 femmes, recrutées en collaboration avec le centre social du Point du Jour en contrat CES. Cette équipe assure tous les matins, le nettoyage de la cité et de la caserne des pompiers.

☞ Création d'un service d'**Appui Spécifique Personnalisé (ASP)**. Cette mesure d'accompagnement individuel, gérée et pilotée par l'ANPE, s'adresse à des demandeurs d'emploi de longue durée en voie d'exclusion. L'accompagnement se déroule sur 3 mois et concerne 160 personnes en 1991. Ce service est rattaché au centre d'hébergement rue Lequyer et non au centre de formation.

☞ **Le centre de formation** met en place une nouvelle action de formation en lien avec l'ANPE : le MOA (Module d'Orientation Approfondie). Intégration dans l'école du Grand Clos rue de Cornouaille à Saint-Brieuc.

☞ Le conseil d'administration du 10/09/1992 vote la création d'une structure pouvant accueillir 15 **demandeurs d'asile**. Cette proposition d'action prend appui sur une circulaire du 24 juillet 1992 qui prévoit la création de places d'accueil pour ce public. Ce projet n'aboutira pas.

☞ Centre de formation : Un nouveau dispositif national est venu compléter le CFI à partir de l'été 1992 : **PAQUE** (Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi). Il est destiné à des jeunes rencontrant des difficultés particulièrement importantes et nécessitant un accompagnement sur le long terme. Le programme est prévu sur 18 mois. Pour accueillir ce public, le centre de formation a proposé une action nouvelle s'appuyant sur des supports concrets (activité maraîchage) et valorisants. Un terrain et une ferme à rénover sont loués à Ploufragan au lieu dit « le PRE RIO ».

L'activité du centre de formation est en augmentation : 341 stagiaires sont accueillis en 1992.

☞ Le centre d'hébergement développe et diversifie son intervention sur le champ du logement. Il se positionne sur :

- **L'ALT** (Aide au Logement Temporaire) et loue de 2 appartements au titre de l'accueil d'urgence sur des fonds FNARS. 4 personnes sont accueillies sur ces appartements la première année.
- **L'ASLL** (Accompagnement Social Lié au Logement): signature d'une convention avec la CAF, l'Etat et le Conseil Général le 1^{er} juillet 1993 pour gérer 15 puis 30 mesures (couples avec ou sans enfants ou des hommes seuls sortants de CHRS).

☞ Etude de faisabilité de création d'une **entreprise d'insertion** de réparation de caddies : RENOVA PARK. Elle ne verra pas le jour.....

☞ Diversification des modalités d'accompagnement individuel des personnes en situation d'exclusion. LE GOËLO signe une convention avec la DDASS pour la mise en œuvre de 90 mesures **ASI** (Appui Social Individualisé).

☞ Inauguration du **PRE RIO** le 25 mai 1993.

⇨ Depuis un an, un groupe de travail composé de cadres d'entreprises, d'un représentant de la chambre de commerce, d'un responsable de circonscription, de membres du GOËLO réfléchissent à la mise en place d'un service de placement pour les entreprises. Dominique LE BAILLY, salarié du GOËLO est détaché du service, 6 mois à mi-temps, pour mener ce projet (financement FNARS). Ce travail aboutira à la création de l'association ENTREPRISES ET CITE en juin 94 et à celle, le 12 décembre 94, de l'entreprise de travail temporaire intermédiaire ALTER (agence locale pour le travail par l'emploi reconstitué), sous statut S.A.R.L et dans laquelle l'association FOYERS D'ACCUEIL investit des parts sociales. L'agence sera gérée par Dominique LE BAILLY, qui pendant les 6 premiers mois de son activité bénéficie d'une mise à disposition.

⇨ Une équipe des ateliers travaille sur la **réhabilitation du quartier de la Croix Saint Lambert**. Originalité de l'action : Les salariés, allocataires du RMI habitent tous le quartier. Cette expérience couplée avec celle du Point du Jour sera à l'origine d'une étude de faisabilité d'une **REGIE DE QUARTIER** sur la ville de Saint-Brieuc, largement impulsée et portée par l'association, qui se concrétisera en 1995 sous la direction de Jacques SAVÉ (responsable de service des ateliers d'insertion, détaché de l'association pendant un an dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Ville et l'office HLM).

⇨ Evolution des dispositifs d'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi: l'ASP disparaît au profit de l'APE (Accompagnement Personnalisé vers l'Emploi) . Le centre gère 75 mesures sur Saint-Brieuc et 20 mesures sur Loudéac. Le suivi des demandeurs d'emploi sur Loudéac s'effectue dans des locaux mis à disposition par la Municipalité ou au domicile des personnes.

⇨ Centre de formation : Développement du partenariat local et régional avec d'autres centres de formation qui interviennent sur des actions d'insertion et des formations qualifiantes. Les échanges de pratiques avec notamment le GRETA, L'AFPA et FLORILAN conduisent à la mise en place d'actions communes dans le cadre des SIFE (Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi) initiés sur appels d'offres par la Direction Départementale du Travail. Ces actions se développent sur Saint-Brieuc et Loudéac, à la demande des acteurs locaux.

⇨ Mise en place de **deux nouveaux ateliers** :

→ **Rénovation du patrimoine historique de l'Abbaye de Beauport** : atelier d'insertion professionnelle accueillant des détenus en semi-liberté (12 postes). Cette action est mise en place en partenariat avec la Direction Régionale des Services Pénitentiaires, le Conservatoire du Littoral, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Maison d'arrêt de Saint-Brieuc et la Direction Départementale du travail.

→ **Rénovation du patrimoine bâti des communes de la CIDERAL**, communauté de 21 Communes en Centre Bretagne. Une convention est signée le 1^{er} octobre 1996 pour la prise en charge d'un groupe de 14 allocataires du RMI. Cet atelier, fruit d'une forte volonté politique locale, a été cité en exemple par l'Association des Maires de France pour son double objectif : insertion d'un public en marge par rapport à l'emploi/satisfaction d'un besoin de production dans une organisation collective. Cet atelier a par ailleurs fait l'objet d'une monographie d'expérience à la demande de la Direction Régionale du Travail avec pour finalité la transférabilité de l'action sur d'autres bassins d'emploi.

⇨ **Centre de Formation** : Développement des actions sur **Loudéac**. Le centre de formation y loue en 1996 des locaux permanents situés au 60 rue de Chateaubriand.

1997

→ L'implantation sur Loudéac se renforce avec **l'ouverture d'un atelier de lutte contre l'illettrisme : POINT CLE**. Des permanences sont développées sur Loudéac, Merdrignac, Pontivy et Locminé en partenariat avec l'AREP de Pontivy.

→ Mise en place sur Saint-Brieuc d'une formation insertion professionnelle et acquisition du permis de conduire en liaison avec l'association « ENTREPRISES ET CITE ».

1998

⇨ Mise en place de **Programmes Sociaux Thématiques** dans le domaine du logement. Ce dispositif complète les mesures logement en faveur des usagers de l'Association, tant à Saint-Brieuc qu'à Loudéac.

1999

⇨ Signature d'un **bail à réhabilitation** pour une maison de quatre logements avec la Mairie de Loudéac.

Acte I, scène II

FOYER ROBIEN
↓
FOYER D'ARMOR
↓
ARMOR ACCUEIL

AVRIL /OCTOBRE 1981

Le Foyer de Robien ferme ses portes, sur décision du salarié en charge de sa gestion en raison de conditions d'hygiène et de sécurité déplorables. Des contacts sont noués avec la Mairie de Saint-Brieuc pour réaliser les travaux. Le foyer, partiellement réhabilité, ouvre à nouveau en septembre 1981 avec un nouveau salarié qui alerte le Conseil d'administration dès sa prise de fonction sur les difficultés de prise en charge du public (dangerosité des personnes accueillies, manque de moyens humains pour assurer la gestion du lieu). Le conseil d'administration décide en accord avec la DDASS de fermer le foyer le 2 octobre 1981.

1984

Fin 1984, le gouvernement met en place un programme intitulé « les mesures d'urgence » qui donne la possibilité aux associations d'être financées pour créer des lieux d'hébergement pour les personnes sans domicile. Dans ce cadre, le Secours Catholique bénéficie d'une dotation lui permettant l'ouverture sur 6 mois d'un foyer de nuit. Le Président des FOYERS D'ACCUEIL propose alors au Conseil d'Administration (et le convainc) de renouveler l'expérience d'ouverture d'un centre d'accueil d'urgence. L'enveloppe financière du Secours Catholique est dévolue à l'association.

CAMPAGNE D'HEBERGEMENT DE L'HIVER 1984/1985

Le Foyer de nuit ouvre ses portes au 51, Bd Clémenceau. Il accueille 21 personnes sans domicile fixe en marge de la société, en précarité sociale, morale et économique. L'accueil est :

- matériel (douche, souper, coucher, petit déjeuner)
- moral (structure collective dans une ambiance familiale)

L'équipe d'encadrement est composée de 3 salariés en CDD, dont **Denis HAMAYON**, et de 10 bénévoles. Les repas sont servis par la Mairie de Saint-Brieuc.

1985

L'enveloppe financière étant épuisée, le Foyer ferme fin juin. Les présidents des Foyers d'Accueil et du Secours Catholique adressent une lettre circonstanciée aux élus le 11 juillet 1985 pour demander la réouverture du Foyer. Lors de l'assemblée générale de l'association, il est décidé en accord avec le Secours Catholique d'un relais par les Foyers d'Accueil de la gestion de cette action d'accueil d'urgence.

En septembre 1985, une demande de création d'un foyer de nuit est présentée à la DDASS par les Foyers d'Accueil. La commission régionale donne un avis favorable en décembre 1985, La DDASS un avis défavorable en février 1986 : le foyer de nuit ne se justifie pas en structure permanente.....

CAMPAGNE D'HEBERGEMENT DE L'HIVER 1985/1986

Réouverture du Foyer de nuit pour 6 mois : même localisation, même équipe.....

1986

En janvier 1986, une lettre pétition est envoyée à Mr ZELLER, Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales pour obtenir la création d'un foyer de nuit permanent. Ce recours est effectué avec le soutien de la mairie de Saint-Brieuc, de Mrs CHOUAT, COUEPEL, COUSIN, parlementaires, de la FNARS...et de nombreux soutiens dans tout le département (1500 signatures ont été recueillies).

Le 11 avril 1986, une motion est soumise au vote lors de l'assemblée générale de l'association « *pour demander aux pouvoirs publics et aux élus des différentes instances de reconsidérer la situation afin que rapidement dans notre département, la ville de Saint-Brieuc puisse se doter définitivement d'une structure d'accueil d'urgence qui lui fait défaut depuis plusieurs années* »

Le foyer restera fermé l'hiver 1986.....

1987

La pugnacité, la mobilisation de l'association et des acteurs locaux conduisent à la création le 1^{er} novembre, sous statut CHRS du **FOYER D'ARMOR**. Denis HAMAYON en assure la direction.

Ce CHRS de 21 places pour hommes seuls ou couples a pour missions :

- **L'accueil d'urgence** des publics désocialisés : hébergement d'une journée à quelques jours / restauration / lieu d'écoute et d'orientation.
- **La réadaptation sociale**. A partir de l'accueil d'urgence, l'hébergement peut être prolongé jusqu'à 6 mois pour mûrir un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Le CHRS fonctionne 7j/7, 24h/24h avec 2.5 ETP Cette sous-dotation en moyens humains contraint le service jusqu'en 1995, date à laquelle ses effectifs seront renforcés, à fonctionner plus comme un centre d'hébergement d'urgence (accueil de nuit sans réel accompagnement des publics) que comme un centre de réinsertion.

1988

⇨ Réflexion sur la mise en place d'un **CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR** en partenariat et en concertation avec les autres institutions et autres associations à caractère social du territoire (CCAS, Emmaüs, Croix Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, ATD).

1989

⇨ Expérimentation de janvier à novembre 1989 du **CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR** financé à titre expérimental et non pérenne sur des crédits pauvreté- précarité.

Cet accueil de jour se décline en plusieurs actions :

- Une permanence sociale (écoute/orientation des personnes...)
- Des ateliers de remise au travail (menuiserie, réfection d'appartements, atelier tri métaux, chantiers de débroussaillage...).
- Une restauration sociale en partenariat avec le CCASS de la ville de Saint-Brieuc suite à la fermeture « du restaurant social » qui offrait gratuitement des repas aux plus démunis.

⇨ 22 mai 1989, lettre de la mairie de Saint-Brieuc informant l'association de la démolition du bâtiment occupé par le **FOYER D'ARMOR** pour créer un rond point.

Aucune solution de relogement n'est trouvée à la période de Noël 1989. L'association à défaut d'accompagnement des pouvoirs publics pour trouver une solution menace à l'époque de planter des tentes devant la CAF pour y loger les personnes sans abri.....

1990

☞ Achat du bâtiment au 50 et 50 bis rue de la Corderie. Relogement des activités dans ces locaux qui offrent des conditions d'accueil et de travail plus décentes et confortables.

☞ Ouverture au printemps 1990 du **CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR : ARMOR ACCUEIL** qui fonde ses modes d'intervention dans le droit fil de la circulaire du 9 mars 1989 relative à la mise en œuvre du RMI.

Une convention est signée dans ce cadre avec le Conseil général pour **le suivi et l'accompagnement de 200 allocataires du RMI**, dits marginalisés. **Une Action Educative Budgétaire (AEB)** est également conventionnée pour le suivi de 50 personnes. Des activités, des services sont par ailleurs proposés au public accueilli : bibliothèque, bar sans alcool, domiciliation administrative, espace pour l'hygiène corporelle....

☞ Conventionnement des **ateliers d'insertion** :

- Atelier tri et récupération des métaux/mécanique: récupération, démontage, tri et vente
- Atelier second œuvre : rénovation de logements
- Atelier services collectifs : entretien des locaux

☞ Mise en place d'un **GROUPE SANTE** qui réunissait des intervenants du champ social et des professionnels de la santé (médecins/infirmières). Dès 1990, le service souligne le manque de moyens pour animer et prendre en charge correctement la dimension santé chez les publics accueillis.

☞ Projet de création d'une **BOUTIQUE LOGEMENT** pour répondre aux difficultés des publics à concrétiser leur demande d'accès au logement et répondre à la méfiance des bailleurs en apportant plus de garanties (prospection, médiation).

1991

☞ Démarrage de La **BOUTIQUE LOGEMENT** : mobilisation d'appartements en sous-location mis à disposition des publics qui rencontrent des difficultés de location directe. Cette action est transférée au 41 rue de la Corderie.

1993/1994

☞ Le dispositif logement est complété par les mesures ASLL (30) et ALT (20 appartements).

1995

☞ Rénovation du CHRS : transformation des dortoirs en chambres individuelles ou à deux personnes avec 2 chambres à trois lits pour les accueils d'urgence.

☞ Validation d'un projet d'extension du bâtiment. Les travaux seront finalisés en 1996.

☞ Démarrage de la **BOUTIQUE SOLIDARITE** et de la **COORDINATION DEPARTEMENTALE D'URGENCE** qui deviendra le « **115** ». Ces actions sont la concrétisation de la loi du 21 juillet 1994 (article 21) relative au plan départemental d'urgence. Les dispositifs ont pour missions :

- D'accueillir et d'orienter les personnes en situation d'urgence sociale (accueil humanitaire / réponses aux besoins primaires / médiation sociale)
- D'organiser au niveau local l'accueil et l'hébergement d'urgence
- Au niveau départemental, de coordonner le dispositif d'hébergement d'urgence (numéro de téléphone unique) qui fonctionne 4 mois dans l'année en journée et qui bénéficie en 1995 de moyens et de crédits spécifiques. La nuit, le relais est assuré par le CHRS.

☞ Structuration de la **PERMANENCE MEDICO SOCIALE** (qui deviendra le **POINT ACCUEIL SANTE**) : Présence d'une infirmière et d'un médecin bénévole. Cette action est financée par la DDASS et le Contrat Ville.

1997

☞ Le **FOYER D'ARMOR** devient **ARMOR ACCUEIL**, et entreprend en collaboration avec la DDASS, la Mairie et le Conseil Général une action pour les **Jeunes en Errance** (dits jeunes du Wagon, compte tenu de leur hébergement dans des wagons au Légué). Un éducateur est recruté pour accompagner les personnes dans un projet d'hébergement collectif alternatif et mettre en place une démarche éducative.

L'association, constatant l'absence d'avancée du projet, se désengagera de cette action fin 99.

☞ Le 30 mai 1997, par circulaire ministérielle, le numéro vert 0 800 306 306 devient le **115**. Ses missions sont élargies :

- Informer, orienter et/ou héberger les personnes isolées ou en famille, sans domicile fixe
- Evaluer l'urgence de la situation de la personne ou de la famille en difficulté
- Proposer une réponse immédiate en indiquant notamment l'établissement ou le service approprié
- Tenir à jour l'état des différentes disponibilités d'accueil dans le département.

1998

Démission en novembre 1998 du directeur Denis HAMAYON (qui prend la direction des NOUVELLES). Un intérim est assuré par la coordinatrice pédagogique de la structure.

1999

Le Conseil Général fait don à **ARMOR ACCUEIL** de deux maisons rue Théodule Ribot. Ces maisons ont vocation à être rénovées et louées à des personnes à faibles ressources. Des études de faisabilité et d'impacts budgétaires sont réalisées par le PACTARIM. Il en ressort qu'au vu de l'état des bâtiments atteints de mэрule, le coût de l'opération serait prohibitif et non rentable sur du long terme. Le projet de réhabilitation restera en suspens 6 ans jusqu'à la vente des maisons en 2005.

ACCUEIL FEMMES EN DIFFICULTE A ACCUEIL FEMMES

1981

☞ Création en mai 1981 d'une **permanence d'accueil** pour femmes en difficulté appelée « ACCUEIL - PREVENTION ». Cette permanence a pour objectif de proposer aux femmes un lieu d'écoute, d'information en dehors des circuits sociaux habituels. Claude SEBIRE est embauchée à mi-temps sur des financements Secours Catholique. La permanence se situe dans un local mis à disposition par la mairie de Saint-Brieuc au 7 rue Poulain Corbion.

Un **projet d'hébergement** apparaît vite indispensable en plus de ce lieu d'écoute. En effet, des femmes subissant parfois depuis longtemps des situations très difficiles ne voyaient pas la possibilité d'y mettre fin, ne sachant pas où aller.

☞ Septembre 1981 : Présentation d'un projet d'hébergement en appartements HLM à la DDASS. L'objectif est de permettre aux femmes hébergées :

- De se refaire d'un point de vue physique et/ou psychologique
- D'analyser dans un cadre neutre une situation devenue intolérable
- De permettre de débrouiller les problèmes administratifs, financiers, familiaux...avec les services sociaux existants
- De favoriser la recherche d'un emploi, d'une formation

1982

☞ Début février, location de 3 appartements HLM (2 F4 et 1F3)

Avance de trésorerie de la ville de Saint-Brieuc pour permettre à l'Association d'assurer la location de ces appartements. Les logements sont meublés et équipés en collaboration avec Emmaüs et bénéficient d'une subvention d'équipement de la CAF. En juin 1982, l'association sollicite la location d'un appartement supplémentaire.

☞ **Marie DOUILLARD** devient la directrice de la structure. 4 personnes sont salariées du service.

1983

☞ Structuration d' « **ACCUEIL FEMMES EN DIFFICULTE** » :

- Un **service prévention** (permanences accueil-écoute) dont l'activité principale consiste en écoute-entretiens, écoute-soutien, informations diverses. Les postes sont financés par le Conseil général, le fonctionnement par les contributions des communes
- Un **service hébergement** avec un financement DDASS Etat
- Un **service Accueil Ecoute**, lieu de dépôt et de traitement du vécu de la violence conjugale

1984

☞ Le **service hébergement** est transformé en **CHRS de 15 places**. Il dispose de 4 appartements réservés aux femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences (arrêté préfectoral du 2 novembre 1983).

1988

☞ **ACCUEIL FEMMES EN DIFFICULTE** devient **ACCUEIL FEMMES**.

☞ Le service prévention déménage du 2 bis au 28 bis rue du docteur Rochard à Saint-Brieuc.

1990

☞ Réflexion des salariées du service en partenariat avec l'association **LA SAUVEGARDE**, sur la création d'un lieu de rencontre entre enfants et parents, destiné à favoriser l'exercice du droit de visite lors d'une séparation ou d'un divorce. L'association **LE GUE** naîtra du partage et du croisement des analyses des deux structures.

☞ Réflexion sur la mise en place d'un projet de **GROUPE FEMMES** dans le cadre du conseil communal de prévention de la délinquance.

1991

- ☞ Contribution d'**ACCUEIL FEMMES** au redémarrage de la commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes.
- ☞ Le centre départemental de l'enfance devient hôtel maternel. De ce fait, il assure de moins en moins l'accueil des femmes et des enfants. Dans le cadre du schéma départemental des CHRS, **ACCUEIL FEMMES** sollicite la création de 15 places supplémentaires.
- ☞ Positionnement d' **ACCUEIL FEMMES** pour gérer 15 mesures ASLL.

1992

- ☞ **ACCUEIL FEMMES** se rapproche de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, qui regroupe une soixantaine de structures dans toute la France, et qui travaille sur la question des violences conjugales. Des rencontres régulières existent toujours avec les structures de l'Ouest, adhérentes à la F.N.S.F. (Saint-Brieuc - Angers - Châteaubriant - Nantes - La Roche-sur-Yon).
- ☞ **LE SERVICE** reste préoccupé par le faible nombre de places dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales sur le département au regard des besoins repérés.
- ☞ Réflexion avec le centre PEGASE (centre de psychothérapie, de formation et de recherche) sur la mise en place d'un **groupe d'aide thérapeutique aux conjoints violents**. Il s'agit d'une recherche-action.
- ☞ **Accueil d'urgence** : mise à disposition d'Accueil Femmes par Emmaüs d'une chambre meublée pouvant accueillir une femme et ses enfants sur une durée de quelques jours.

1993

- ☞ **ACCUEIL FEMMES** quitte le 28 bis rue du Docteur Rochard pour le 1 boulevard Edouard Herriot.
- ☞ Mise en place à titre expérimental d'un **GROUPE DE PAROLE** pour les femmes hébergées en CHRS ou anciennement hébergées dont les objectifs sont de :
 - Compléter le travail individuel fait dans le cadre du CHRS
 - Faire se rencontrer des femmes ayant eu des problèmes de séparation

- Partager les expériences de chacune, revaloriser l'estime d'elles-mêmes
- Créer une dynamique et un soutien collectif

11 femmes participent à cette première expérimentation qui est arrêtée en 1993 faute de moyens financiers.

⇨ L'établissement met en place à la fin de l'année 1993 les mesures Accompagnement Social Lié au Logement (15 mesures).

⇨ **L'accueil d'urgence** : en 1993, 308 demandes d'hébergement ont été adressées à **ACCUEIL FEMMES**, dont 108 en urgence. Proposition de mise en place d'un **service d'accueil d'urgence** ayant pour mission d'assurer l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'hébergement des femmes avec ou sans enfants, victimes de violences ou en situation conflictuelles de couple. Ce projet est retenu dans le cadre du PDALPD.

1994

⇨ Mise en place du service **Hébergement d'Urgence** en juin 1984 : 16 places sont mobilisées dans le cadre du dispositif ALT. 15 familles sont accueillies (soit 26 personnes) pour 268 demandes. La réflexion autour de cette action logement, qui ne prévoit pas un accompagnement des personnes mais une simple mise à l'abri, met en évidence le besoin d'un **internat protégé** contre les intrusions violentes et conduit **ACCUEIL FEMMES** à solliciter auprès des services de la DDASS la **création d'un collectif pour les femmes victimes de violences**.

⇨ A la demande de la DDASS, **ACCUEIL FEMMES** est maître d'œuvre d'une enquête départementale sur « l'estimation des besoins en hébergement d'urgence pour femmes, analyse des potentialités locales ». Cette étude réalisée par l'atelier d'études et de recherche avec la collaboration du service fait ressortir pour 1993 une estimation de **625 demandes** d'hébergement d'urgence de femmes seules ou avec enfants sur le département.....

1995

⇨ Demande en septembre 1995 d'une extension des capacités du CHRS : 22 places supplémentaires sont sollicitées. Le projet prévoit la création d'un collectif protégé.

1996

- ⇨ Désignation d'**ACCUEIL FEMMES** comme **Bureau Départemental d'accueil des femmes victimes de violences**. Le service bénéficie à ce titre d'une subvention pérenne de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes à partir de 1997.
- ⇨ Extension de capacité de 15 places du CHRS /accord de l'Etat pour la création d'une structure collective. L'autorisation d'ouverture de la préfecture de région est obtenue le 13 novembre 1996. Le financement DDASS est accordé quant à lui dès octobre 1996 et permet à **ACCUEIL FEMMES** de proposer 30 places d'hébergement en CHRS. Dans l'attente de la création du collectif, l'Etat autorise la structure à fonctionner en appartements éclatés.
- ⇨ En juillet 1996, la directrice de la structure, Marie DOUILLARD part en retraite. Elle est remplacée par Anne-Marie MONNERET.
- ⇨ **Hébergement d'urgence** : diminution de la capacité d'hébergement de 19 à 15 places. Cette baisse des capacités d'hébergement d'urgence s'accompagne de la suppression faute de financements du poste de travailleur social qui assurait l'accompagnement des familles dans les logements.

1997

- ⇨ Extension de capacité du CHRS : passage de 30 à 34 places à la fin de l'année 1997.
- ⇨ Réactivation du groupe de parole pour les femmes victimes de violences.

1998

- ⇨ Emménagement de l'ensemble des services d'**ACCUEIL FEMMES** au 30 bis rue du docteur Rochard. Ce bâtiment est loué à l'Office Municipal HLM (bail de 32 ans).
- ⇨ Le collectif CHRS de 19 places est créé. 16 places sont gérées en appartements extérieurs.

Acte II

1998/2002: LES FOYERS D'ACCUEIL
en QUETE D'IDENTITE

1998/2000

En 1998, l'association regroupe trois structures : LE GOËLO, ACCUEIL FEMMES et ARMOR ACCUEIL. Chacune des entités a été fondée pour répondre aux besoins spécifiques de populations particulières : hommes et couples, femmes victimes de violences, personnes fortement désocialisées. Ce choix organisationnel a de fait induit dès leur création une spécialisation de chacune des structures au regard des typologies de publics accueillis.

Au fil de la dégradation de la situation sociale du pays et de la création de nouveaux dispositifs pour tenter d'y remédier, chaque centre a développé son propre panel d'activités. En l'absence d'une réelle coordination entre les structures , de modes d'intervention autonomes plus centrés sur les typologies de publics que sur la transversalité des réponses à apporter en matière de logement, d'emploi, de formation, de santé..., de gestions des directions pouvant aller jusqu'à la mise en concurrence sur des prestations identiques, la mission générique et globale de l'association sur le champ de la lutte contre les exclusions a perdu en lisibilité , en cohérence et en crédibilité.

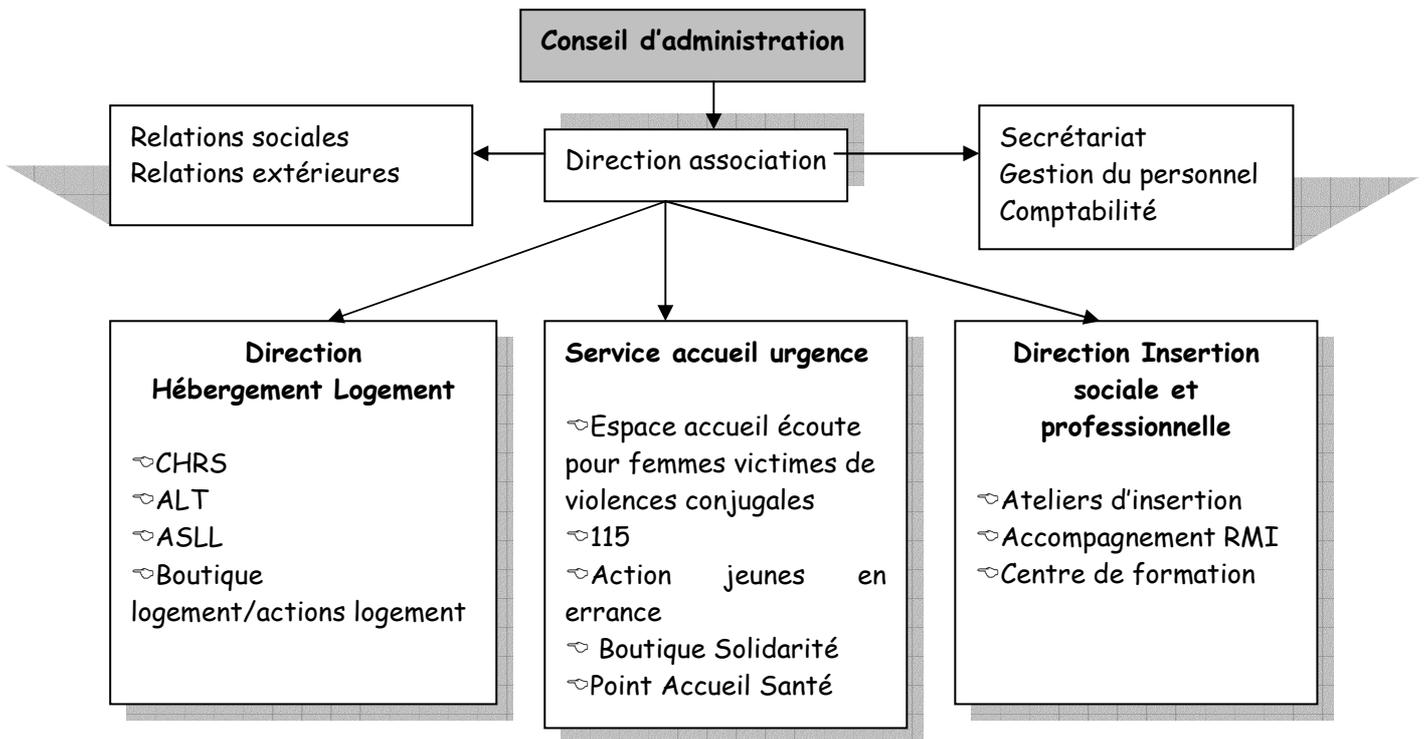
Ces constats, couplés avec l'annonce de la démission de Denis HAMAYON, directeur D'ARMOR ACCUEIL, la mise en place des instances représentatives du personnel, la croissance importante des effectifs salariés de chaque structure, la complexification des procédures budgétaires et comptables... ont conduit les administrateurs à engager une réflexion sur la mise à plat de l'organisation en se fixant un double objectif :

- Assurer un meilleur service aux usagers
- Améliorer le fonctionnement de l'association pour plus d'efficacité

Fort de l'analyse des trois directions et des conclusions d'un cabinet spécialisé, le Conseil d'Administration décide en mars 1998 de regrouper les actions par pôles d'activités centrés sur des missions et des métiers plutôt que de maintenir des

établissements multifonctions. Par ailleurs, le développement des obligations de l'association en tant qu'employeur et gestionnaire conduit au choix d'une direction unique pour harmoniser les pratiques administratives et comptables, diriger et représenter l'association, faciliter la communication en interne et rationaliser les rapports avec les financeurs et partenaires.

Le schéma d'organisation retenu est le suivant :



Ce projet de réorganisation s'effectue avec l'accord de la DDASS et du Conseil Général qui garantissent la pérennité des financements quelle que soit la structuration choisie. Un recrutement externe est lancé pour le poste de Directeur de l'Association. **Serge KROÏCHVILI** est recruté et prend ses fonctions en septembre 1999 avec pour missions la réorganisation des services et la refondation du projet associatif.

2000/2001

L'association met en œuvre partiellement en 2000 le projet de réorganisation de ses services.

Fin 2000, l'Association est structurée en une direction (directeur / directeur adjoint), un pôle administratif et des services qui gardent leur identité et leur nom pour certains...:

Centre de Formation GOËLO FORMATION qui regroupe les actions collectives de formation et les actions d'accompagnement individuel, restées jusqu'à cette date dans le giron du GOËLO. L'ensemble des actions se déroule sur un même lieu au 36 rue de Cornouaille à Saint-Brieuc et au 60 rue de Chateaubriand à Loudéac.

Service Insertion par l'activité Economique et non économique qui regroupe l'ensemble des ateliers et des chantiers d'insertion de l'association :

- **Ateliers Peinture/tapisserie, second oeuvre:** 2 équipes de 12 salariés en insertion
- **Atelier Entretien du patrimoine rural sur le territoire de la CIDERAL** pour 13 salariés
- **Atelier services à la collectivité :** entretien et hygiène des locaux et restauration sociale: 15 salariées
- **Atelier tri et récupération des métaux :** 14 salariés
- **Entretien du patrimoine historique de l'abbaye de Beauport :** 7 salariés sous main de justice

Pour pallier la disparition des actions de formation au PRE RIO et la diminution conséquente sur le département du nombre de salariés en CES, l'association reconvertit le site, en accord avec le Conseil Général, en un lieu d'accueil et d'activités non salariées pour des personnes allocataires du RMI. Un Forum des arts martiaux sera organisé dans ce cadre en 2000.

Les CHRS : ACCUEIL FEMMES et le CHRS ARGOS, qui regroupe le CHRS du GOËLO et celui d'ARMOR ACCUEIL. Au cours de l'année 2000 un projet de fusion des 2 CHRS accueillant des hommes et des couples avec ou sans enfants a été proposé à l'Etat afin de rationaliser le mode d'organisation et de développer l'offre de service. Ce projet de fusion a reçu un agrément en janvier 2001 aboutissant à la création du centre ARGOS qui propose : Un hébergement dans un petit collectif de 10 places, un hébergement éclaté de 24 places et trois chambres réservées à l'accueil d'urgence. Les équipes de professionnels des deux CHRS ont fusionné à l'occasion de ce regroupement.

Les activités liées au logement, l'accueil des femmes confrontées aux violences conjugales et les activités d'accueil de jour n'ont pas été regroupées au sein d'un service mais ont conservé leur spécificité propre avec une coordination des équipes assurée par le directeur ou le directeur adjoint (cette fonction a été créée en 2000).

Cette même année, l'Association recherche un local pour décongestionner ARMOR ACCUEIL et ACCUEIL FEMMES : le choix se porte sur le 4 rue Alsace-Lorraine. L'action Accompagnement des allocataires du RMI, la Boutique Solidarité, le Point Accueil Santé et le siège administratif intègrent les nouveaux locaux

En 2000, l'association est sollicitée par ses partenaires pour étudier la faisabilité d'une entreprise intermédiaire dans le second œuvre du bâtiment. L'étude menée par Jacques LE ROCH, administrateur, conclut en 2002 qu'il n'est pas réaliste d'envisager d'encadrer des équipes dans un domaine qui manque de professionnels.

2000 est aussi marquée par la mise en place de l'ARTT ...et des départs.....

- Celui de Louis HÉLARD, Président de l'association depuis 8 ans démissionne de sa fonction mais reste administrateur. Jean-Pol BACH, administrateur, est élu pour un mandat de deux ans.
- Ceux d'Anne-Marie MONNERET, directrice D'ACCUEIL FEMMES et de Gaël THOMAS, directeur du GOELO.

2001/2002

Le **CHRS ARGOS** est amené à suspendre la restauration sociale dans ses locaux, la cohabitation des divers publics s'avérant difficile à gérer. L'Association monte un projet de **restauration sociale** dans un local indépendant en collaboration avec la Mairie de Saint-Brieuc. La restauration sociale, qui comporte un atelier cuisine, fonctionnera durant l'année 2002 et début 2003, rue de Chateaubriand.

En 2001 l'Association est mobilisée sur le projet associatif, qui sera finalisé début 2002, après une discussion avec tous les membres bénévoles et salariés de l'Association.

Au-delà du développement, du redéploiement des activités de l'association, l'année est surtout marquée par la double démission du directeur Serge KROICHVILI : démissionnaire une première fois en janvier, il reprend sa démission en mars à la satisfaction du Conseil d'Administration pour démissionner à nouveau en septembre. Il a réalisé une réorganisation importante en 2 ans dans un contexte social serein. Les pierres de la nouvelle organisation, les lignes directrices d'action sont posées, reste à les conforter, les consolider notamment sur les aspects budgétaires. En 2001, les CHRS sont fortement déficitaires et le taux directeur prévu pour 2002, largement inférieur aux prévisions de l'association risque

d'accroître le déficit, fragilisant ainsi l'ensemble de l'Association. Les membres du Conseil d'Administration, épaulés par un cabinet conseil en recrutement lance un appel à candidatures et retiennent Jacques SALLEY sur le poste de directeur.....

Acte III

2002/2005: LA CRISE PUIS LA RECONSTRUCTION

2002/2003

L'association souffre d'un déficit financier sur un certain nombre d'actions qui aurait dû conduire à une mobilisation de tous pour redresser la situation. Dans les faits, un tandem Directeur/ Président se constitue, transforme le Conseil d'Administration en chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs et s'affranchit des contrôles en particulier financiers. Les relations avec les institutions représentatives du personnel se crispent, se radicalisent jusqu'à conduire le Comité d'Entreprise à user de son devoir d'alerte.

Fin 2002, début 2003, la conjonction des deux phénomènes suivants :

- ⇒ L'absence d'écoute des membres du conseil d'administration.
- ⇒ La non application des décisions prises par le Conseil d'Administration,

engendre des tensions et des dissensions au sein de cette instance. Cette situation conduit Louis HELARD à présenter sa démission. Quelques administrateurs tiraillés entre deux possibilités : rester ou démissionner, prennent la décision de garder leur mandat.

Dans ce contexte de crise, le Président Jean-Pol BACH démissionne en avril 2003. Les administrateurs élisent un nouveau Bureau et un nouveau Président : Joseph JASLET. Ils décident à l'unanimité de tout mettre en œuvre pour sauver l'Association et pour cela, le Conseil d'Administration réfléchit, consulte, décide et agit comme le témoigne le nombre de réunions : 13 réunions de Bureau, Conseil d'Administration, et Commissions entre le 21 mai et le 10 juillet (soit à peine 2 mois), sans compter les réunions du Comité de Direction, Comité d'Entreprise, CHSCT et différentes rencontres avec les partenaires : DDASS, Conseil Général, Banques, Mairies...

La décision est prise de se séparer du Directeur de l'Association, ce qui contraint les Administrateurs à assurer pendant un mois, en relation avec les responsables de service, la gestion de l'Association avant le recrutement en juin de Manuela CHARLES, actuelle directrice de l'Association.

Après avoir consulté l'expert comptable, le commissaire aux comptes et un administrateur judiciaire, le Conseil d'Administration décide, contre leurs avis, de ne pas faire de dépôt de bilan, malgré une situation financière catastrophique : déficit cumulé de 350 000 €uros, soit une perte de 1 000 €uros par jour travaillé ... et un assèchement de la trésorerie engendrant de sérieuses difficultés pour assurer les charges d'exploitation.

Ces pertes ont nécessité la mise en place rapide, dès juillet, d'un plan de restructuration très drastique qui s'est traduit notamment par le licenciement de 6 salariés, l'arrêt de l'atelier services collectifs et de la restauration sociale, une réduction forte des dépenses courantes, le départ de rue Alsace Lorraine et la relocalisation des activités sur les autres sites de l'association, la réorganisation du CHRS ARGOS etc....

Cette crise et ce plan de restructuration ont fait prendre conscience aux acteurs de l'association et notamment aux administrateurs de la nécessité d'allier social, économique et humilité pour mener et poursuivre la mission de lutte contre les exclusions de l'association.

2004/2005

La crise de 2003 a été révélatrice de dysfonctionnements internes. Pour les corriger, le Conseil d'Administration a décidé en juin 2004 de réaliser un audit de l'Association par un consultant missionné par BDI (Bretagne Développement Initiatives). L'objectif de ce travail, était d'établir un diagnostic sur le climat social et le fonctionnement interne des Foyers d'Accueil, permettant de faire un état des lieux des pratiques et des problématiques rencontrées et de dégager des axes d'amélioration pour une plus grande efficacité dans son action, dans son organisation et dans son administration. Le Conseil d'Administration recherchait dans cette intervention une évaluation de la qualité réelle des activités afin de pérenniser la structure dans un climat social où la légitimité de chacun est respectée. Les résultats de cet audit présentés au cours du deuxième trimestre 2005 ont notamment mis en avant le besoin :

- De redéfinir et de formaliser les rôles et missions des organes dirigeants de l'association (Conseil d'administration, Bureau, Commissions...), les rôles et missions des membres du bureau, les missions des salariés...
- De revisiter le projet associatif et de le décliner de manière opérationnelle dans les services

Ce travail mené par deux commissions d'administrateurs en 2005 sera finalisé en 2006.

Sur le plan économique, ces deux années ont été pour l'association des **années de convalescence (2004) et de consolidation (2005)**, traversées par une vigilance accrue sur le nécessaire équilibre entre les missions qui lui sont déléguées par l'Etat, les collectivités locales et territoriales, et les moyens alloués.

En 2004 et 2005, l'association a également mis l'accent sur la **modernisation** de ses outils de travail et **l'amélioration des conditions d'accueil** des publics. Les difficultés économiques rencontrées les deux dernières années n'avaient pas permis d'améliorer, ni même de renouveler les outils de travail des salariés et les conditions matérielles d'accueil des publics notamment sur le secteur hébergement / urgence. Convaincue qu'investir c'est préparer l'avenir, l'association a engagé la rénovation de son parc immobilier locatif, qui faute de dotations suffisantes s'était fortement dégradé, investit dans les technologies, l'équipement et le matériel nécessaire à la conduite des actions .

Sur le plan des actions, chaque service de l'association a contribué à sa manière en 2004 et 2005 à améliorer, diversifier, développer les réponses apportées aux publics. De nouvelles actions, de nouveaux services ont émergé, d'autres ont disparu, non par inadéquation entre la réponse apportée aux personnes et les besoins repérés mais par le jeu de décisions politiques nationales de remaniement des dispositifs ou par des décisions régionales, départementales prises sous le sceau d'arbitrages budgétaires. Ces évolutions, récurrentes depuis la création de l'association, démontrent toute la richesse mais aussi toute la fragilité de l'intervention sociale.....

Centre de Formation GOELO FORMATION L'année 2004 s'achève sur un climat d'incertitudes et de tensions dans le paysage de la formation professionnelle et plus particulièrement, dans le champ de la Formation-Insertion. Le transfert de compétences de l'Etat vers la Région a en 2004 pour conséquence directe la fin des SIFE et donc la disparition d'une étape importante dans les parcours

d'insertion des adultes. Dans un contexte de dégradation notable de la situation de l'emploi, les financeurs de formation concentrent leurs indicateurs de pertinence presque exclusivement sur la signature de contrats de travail, oubliant au passage la nécessité d'étapes intermédiaires pour les personnes les plus en rupture avec l'emploi.

Par ailleurs, cette situation combinée à la logique des marchés publics, entraîne une tendance à l'exacerbation des concurrences entre organismes de formation, une tendance à privilégier la logique du « moins disant » au risque de déstabiliser les organismes disposant de l'ancrage local nécessaire à l'insertion.

Disparition de dispositifs/d'actions de formation:

- Fin de l'accompagnement des personnes en CES dans le cadre du dispositif PLIE (2004)
- Fin du dispositif TRACE (accompagnement individuel des jeunes) (2004)
- Dernière année de mise en oeuvre par la DDTEFP des Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE) pour demandeurs d'emploi de plus de 26 ans (2004)

Activités nouvelles :

- Formation qualifiante d'agents de propreté (2004)
- Ateliers d'accompagnement social et professionnel pour des personnes en situation d'urgence à St Brieuc et à Loudéac (2004)
- Formation des détenus en CES sur le chantier de Beauport (2004)
- Développement des actions de pré-professionalisation (métiers du bâtiment sur Saint-Brieuc et formations multisectorielles sur Loudéac et Pontivy)(2005)
- Renforcement des actions d'orientation des jeunes (2004/2005)

Axes de développement /réflexion du centre de formation

- Développement d'une politique de partenariat (plutôt que de concurrence) avec des organismes de formation partageant les mêmes objectifs pour constituer des réseaux (à l'échelle régionale et à l'échelle du Centre Bretagne).
- Renforcement du collectif des professionnels en menant à l'interne une politique de développement des compétences dans une démarche de **recherche-action** (démarrage en 2005)

- Mise en place de dispositifs d'évaluation de l'ensemble des dispositifs du centre pour être en capacité de mesurer la qualité des formations, pour mesurer les besoins en compétences complémentaires et inscrire les actions dans une démarche qualité.

Service Insertion par L'activité Economique (chantiers d'insertion)

☞ Création en 2005 des Contrats d'Avenir et des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi, en remplacement des CES. Les chantiers et ateliers d'insertion ont fait l'objet en 2005 d'une reconnaissance et d'une définition législative (Article L322-4-16-8 DU CODE DU TRAVAIL). A l'échelle du département, un nouveau cahier des charges, établi conjointement par le Conseil Général et l'Etat, pose le cadre d'intervention des chantiers et les attentes des financeurs. Selon le cahier des charges, le chantier d'insertion associe désormais deux démarches:

- **Une mise en situation de travail, sous statut salarié, « sas » en vue d'une insertion professionnelle durable de personnes éloignées de l'emploi** qui ne peuvent accéder aux autres dispositifs d'insertion par l'économique.
- **Une dimension économique et une démarche de développement de territoire**

Ces orientations recentrent les chantiers sur l'accompagnement à visée professionnelle des personnes employées en les invitant à :

- Diversifier et développer les activités, propices à l'apprentissage des gestes professionnels, et ceci en lien avec les secteurs en tension de main d'œuvre
- Dissocier l'accompagnement technique (production) de l'accompagnement vers l'emploi
- Inscrire les activités dans l'offre d'insertion proposée au sein d'un territoire et en cohérence avec les autres territoires
- Inscrire les chantiers dans une dynamique de réseau : en particulier celui des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), afin de créer des passerelles vers l'emploi durable

Cette nouvelle donne a conduit l'association à repenser en 2005 ses modes d'intervention et ses modalités d'organisation. Une action spécifique d'accompagnement des salariés en insertion a démarré en octobre 2005.

Les modalités de financement des chantiers ont également été revues passant d'une subvention globale à un financement au poste et une prise en charge partielle des surcoûts liés aux contraintes légales (surcoût de 100 euros par poste et par mois) (42 contrats PDI + 7 contrats sur Beauport).

LES ACTIVITES DE L'ACCUEIL DE JOUR : Evolutions de certaines actions

Point Accueil Santé: Intervention à titre expérimental de l'infirmière du Point Accueil Santé en 2004 sur l'espace public Briochin, en partenariat avec le GIP « action prévention de rue » dans le cadre d'une démarche « de l'aller vers... ». Cette action s'arrêtera en décembre 2004 avec la dissolution du GIP. Sa reconduction dans le cadre d'une nouvelle proposition d'action est actuellement en cours d'étude avec les services de la DDASS.

Boutique solidarité/115: Réflexion en 2005 sur les modalités de rapprochement, de mise en cohérence des actions sur le champ de **l'urgence sociale** : Boutique solidarité/115/Point Accueil Santé. Un projet intitulé **Rond Point** qui met l'accent sur la complémentarité des réponses physique et humanitaire (Boutique Solidarité), téléphonique (115/veille sociale) et sanitaire (Point Accueil Santé), a été proposé à la DDASS en novembre 2005, et devrait voir le jour en 2006.

Accompagnement des allocataires du RMI/Mesures AEB : L'enjeu en 2004 se situait en terme de perspectives autour de la mise en œuvre de la nouvelle donne sociale **RMI/RMA** et son application auprès des publics spécifiques accompagnés par le service (majoritairement des personnes sans domicile).

Espace accueil écoute pour les femmes victimes de violences conjugales :

- Développement en 2004 et 2005 des permanences délocalisées dans les lieux d'accueil de proximité à Dinan et Guingamp,
- Travail de réflexion en 2005 avec le partenariat local sur la mise en place de permanences délocalisées à Loudéac,
- Développement des journées de sensibilisation et de formation en direction des professionnels du Département (travailleurs sociaux, personnels Etat).

Les CHRS

ARGOS a vécu une crise interne forte en 2004/2005 qui s'est traduite par le départ de la responsable de service et une évaluation du service par la DDASS qui a conclu à la nécessité de repenser les modes de fonctionnement, d'organisation et d'accompagnement des publics en adéquation avec la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale (rédaction du règlement intérieur, rédaction du livret d'accueil, du contrat de séjour, du projet de service....). Les travaux réalisés seront présentés à la DDASS en juin 2006.

ACCUEIL FEMMES a engagé en 2005 la rédaction du projet de service et celle des outils de la loi de 2002 .Ce travail de réflexion a été accompagné par l'URIOPSS sur plusieurs journées mobilisant l'ensemble de l'équipe.

LE POLE LOGEMENT

☞ Mise en place des **Ateliers collectifs de recherche de logement** en co-animation avec un travailleur social de la Direction des Solidarités Départementales (Conseil Général). Cette action démarrée à titre expérimental sur un financement de la Fondation de France a bénéficié d'une reconnaissance et d'une prise en charge partielle du Conseil Général en 2005.

**2006.....UNE HISTOIRE QUI RESTE A
ECRIRE.....**

Acte IV

L'association FOYERS D'ACCUEIL est en 2006 un **COMPLEXE SOCIAL**, fruit d'une histoire non linéaire, marquée comme toute organisation par des phases de développement, de structuration, de réorganisation, de restructuration..... Son action envers les publics les plus en difficulté s'est diversifiée, professionnalisée. La militance associative, forte lors de la création de l'association, partagée et par les administrateurs et par les salariés, a évolué, et dans sa forme et dans son expression. En se développant, l'association s'est progressivement tournée vers le modèle d'entreprise sociale, avec des impératifs de gestion, gestion budgétaire, gestion du personnel

Comment alors garantir la continuité du **projet fondateur et militant** ? Comment éviter une « institutionnalisation » de l'association qui ne serait plus productrice d'innovation ? Comment faire émerger les nouvelles demandes sociales et y apporter des réponses pertinentes et adéquates ? Comment éviter une césure entre d'un côté des administrateurs bénévoles et de l'autre les salariés, professionnels de l'action sociale ? Comment faire perdurer une dynamique associative et entretenir une culture commune ? Comment enfin associer les usagers, sans démagogie, à l'action de l'association ?.....

Ces questions non exhaustives traversent aujourd'hui l'association. Elles constituent les bases sur lesquelles, après un long chemin parcouru, le Conseil d'Administration, les salariés devront porter leur réflexion, dans les mois, dans les années à venirpour refonder le fonctionnement de l'Association en privilégiant une approche en termes de gouvernance associative.

L'histoire de l'Association des FOYERS D'ACCUEIL reste à écrire, à plusieurs mains.....



Quelques informations complémentaires.....

L'évolution des statuts de l'association	p 38
Les présidents de l'association	p 40
Les liens entre le développement des dispositifs de l'association et l'évolution des politiques sociales	p 41

L'EVOLUTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

20 mars 1963 : Création de l'association « Foyer d'accueil pour les sans abri »

Objet :

- ❖ Créer ou gérer un service social, un ou plusieurs centres d'hébergement destinés aux indigents sans emploi ou sortant d'établissements hospitaliers, aux ex-détenus ou vagabonds qui accepteraient le règlement du foyer d'accueil, aux travailleurs isolés sans logement
- ❖ D'aider par tous les moyens, au reclassement social et professionnel de ces personnes

21 décembre 1979 : Création de l'association Foyer d'accueil

Objet :

- ❖ Créer ou gérer un service social, un ou plusieurs centres d'hébergement
- ❖ Accueillir des personnes en difficulté qui accepteront le règlement du Foyer d'accueil
- ❖ Aider par tous les moyens, au reclassement social ou professionnel de ces personnes

13 novembre 1980 : Changement de nom

FOYER d'accueil devient **FOYERS d'accueil**

21 octobre 1994 : Modification des missions de l'association

- ❖ Créer ou gérer un service social, un ou plusieurs centres d'hébergement
- ❖ Accueillir des personnes en difficulté qui accepteront le règlement des Foyers d'accueil
- ❖ Aider par tous les moyens, au reclassement social ou professionnel de ces personnes

- ❖ *Lutter contre toutes les formes de violences, notamment celles exercées sur un membre de la famille*
- ❖ *Créer et gérer des ateliers, centres ou établissements à vocation économique pour la réalisation de l'objectif d'adaptation ou de (re)mise au travail et d'insertion sociale. L'objet économique et social de ces activités se réalise par la commercialisation à des tiers dans un cadre légal, de la production ou des services issus de ces ateliers ou centres*

29 juin 2004: Nouvel élargissement des missions de l'association

Dans sa lutte contre les violences faites aux femmes :

- ❖ *Au regard de l'article 2-2 du code de procédure pénale, l'association « FOYERS D'ACCUEIL » pourra exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les atteintes volontaires à la vie et à l'intégrité de la personne, les agressions et autres atteintes sexuelles, l'enlèvement et la séquestration et la violation de domicile réprimés par les articles 221-1 à 221-4, 222-1 à 222-18, 222-23 à 222-33, 224-1 à 224-5, 226-4 et 432-8 du code pénal lorsque la victime de ces infractions était majeure à la date des faits. Toutefois, l'association ne sera recevable dans son action que si elle justifie avoir reçu l'accord de la victime. Si celle-ci est un majeur en tutelle, l'accord doit être donné par son représentant légal. Toute décision de constitution de partie civile concernant l'association « FOYERS D'ACCUEIL » sera soumise à l'approbation préalable d'au moins les 2/3 des membres du conseil d'administration et sera exercée sous réserve des ressources financières ad hoc.*

Dans sa lutte contre les exclusions :

- ❖ *De lutter contre toutes les formes d'exclusion*

LES PRESIDENTS DE L'ASSOCIATION

1979-1992

12 ans

Jules BARBU

1992-2000

8 ans

Louis HELARD

2001-avril 2003

2 ans

Jean Pol BACH

avril 2003-avril 2005

2 ans

Joseph JASLET

avril 2004 à ce jour

Jean MION

LES LIENS ENTRE LE DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE L'ASSOCIATION ET L'EVOLUTION DES POLITIQUES SOCIALES

L'AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT

→ **Loi du 13 avril 1946** : fermeture des maisons de tolérance et ouverture d'établissements appelés Centre de Reclassement Féminin, destinés à accueillir des personnes se livrant précédemment à la prostitution.

→ **Décret du 29 novembre 1953** : élargissement des publics visés par l'accueil en établissement en vue de leur réadaptation sociale

→ **Le Décret du 2 septembre 1954** précise que le séjour au centre d'hébergement a pour objet essentiel de **faciliter la réadaptation sociale** des intéressés et de **leur procurer un emploi**. L'arrêté du 20 décembre 1954 retient quatre catégories de centres d'hébergement :

- Pour reclassement féminin,
- Pour indigents sans emploi sortant d'un établissement hospitalier,
- Pour ex-détenus,
- Pour vagabonds des deux sexes estimés aptes à un reclassement, accompagnés ou non de leur famille.

*Création en 1963 de l'association
FOYER D'ACCUEIL POUR LES SANS-ABRI*

↳ **30 juin 1975** : vote de deux lois (loi d'orientation en faveur des personnes handicapées et loi relative aux institutions sociales et médico-sociales). Ces lois vont constituer le fondement de l'action sociale en organisant notamment l'institutionnalisation des établissements et des services : mise en place du régime des autorisations, des conventionnements, des prix de journée....

Ouverture des CHRS aux **familles**. La circulaire de 1976 précise les actions que peuvent mener les CHRS dans le cadre de l'aide sociale : accueil,

hébergement, action socio-éducative et médico-sociale, assistance administrative, réinsertion professionnelle.

Création en 1979 de l'Association FOYER D'ACCUEIL

-1982 : CHRS JEAN METAIRIE

-1984 : CHRS FEMMES EN DIFFICULTE

-1987 : CHRS FOYER D'ARMOR

 **1991 : Actualisation des missions des CHRS** (Circulaire n° 91-19 du 14 mai 1991)

L'accent est mis sur la nécessité de rechercher les moyens d'une réponse adaptée à chaque situation de détresse sociale, au-delà des seules modalités d'hébergement. La circulaire rappelle également la nécessité d'accueillir en urgence, induisant ainsi la mise en place de lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation.

 **La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale**, en réformant la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, transforme en profondeur les règles d'organisation et de fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Cette loi comporte quatre objectifs principaux : développer les droits des usagers, diversifier la palette des établissements, services et interventions, améliorer les procédures techniques de pilotage du secteur, instaurer enfin une meilleure coordination entre les divers protagonistes.

Cette loi renforce les droits fondamentaux des usagers :

L'article L. 311-3 du CASF dégage en la matière sept éléments principaux : le respect de la dignité, l'intégrité, la vie privée, l'intimité et la sécurité, le libre choix entre des prestations à domicile et en établissement, un accompagnement individualisé et de qualité respectant un consentement éclairé, la confidentialité des données concernant la personne, l'accès à l'information, l'information de la personne sur ses droits fondamentaux et les voies de recours disponibles, la participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement.

Elle crée également sept nouveaux dispositifs favorisant la réalité de l'exercice de ces droits :

Les articles L. 311-4 à L. 311-8 instaurent dans tout établissement et service social ou médico-social un livret d'accueil, la délivrance d'une charte des droits et libertés de la personne, l'obligation d'un contrat de séjour ou d'un document individuel de prise en charge, le recours possible à un conciliateur en cas de conflit avec l'établissement, la création d'un règlement de fonctionnement définissant les droits et obligations de la personne accueillie, la mise en place d'un projet d'établissement ou de service précisant les modalités d'organisation ou de fonctionnement retenues, l'instauration d'un conseil de la vie sociale afin de rendre plus opérant la participation des usagers à la vie de l'institution.

LES POLITIQUES TRANSVERSALES

1988/1992 : La loi sur le RMI et les dispositifs d'insertion :

Le Revenu Minimum d'Insertion est une prestation sociale destinée aux personnes les plus démunies en vue de favoriser leur insertion (loi du 1^{er} décembre 1988 et modifiée par celle du 29 juillet 1992¹). Le RMI comporte trois éléments fondamentaux : une allocation monétaire, un ensemble connexe de droits sociaux (santé, logement...) et enfin un contrat d'insertion visant à l'insertion sociale et professionnelle de l'allocataire et de sa famille.

la Circulaire du 9 mars 1989 invitait l'ensemble des acteurs à se mobiliser :
« ... les réseaux de solidarité devront servir de point d'ancrage pour amorcer l'insertion. Il faudra leur (allocataires) proposer des solutions qui leur conviennent afin de pouvoir rapidement les aider à trouver à se loger de manière stable, à se réadapter aux contraintes qui en résultent et à se former afin de valoriser leurs acquis et leurs potentiels... ».

*-1989 : Accompagnement des allocataires du RMI
-1990 : Création des ateliers d'insertion*

1991 : La loi BESSON et l'accès au logement

Par son article 1^{er}, la loi affirme : *« garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a le droit à une aide de la*

¹ Loi n° 92-722 portant adaptation de la Loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au RMI.

collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir».

- Création des plans départementaux pour le logement des plus démunis (PDALPD)
- Création des fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- Mise en place de l'accompagnement social dans le logement (Mesures ASLL)
- Création des baux à réhabilitation

-1991 : Création de la Boutique Logement

-1993/94 : Mise en place des mesures ASLL dans les 3 structures

Loi d'orientation pour la Ville (la LOV) du 13 juillet 1991 :

- Fixe le contenu des **programmes locaux de l'habitat (PLH)**
- Institue les **Contrats Ville** entre la collectivité publique, l'Etat et les acteurs institutionnels ou associatifs. Ces contrats permettent notamment la consolidation des politiques de prévention de la délinquance, de lutte contre l'exclusion et de la poursuite des programmes de développement de l'habitat.

Loi du 21 juillet 1994 relative à l'habitat et le traitement de l'urgence :

Art. 21. - « Un plan pour l'hébergement d'urgence des personnes sans abri est établi dans chaque département au plus tard le 31 décembre 1994. Ce plan est élaboré par le représentant de l'Etat en association avec les collectivités territoriales et leurs groupements dotés de la compétence en matière de logement ainsi qu'avec les autres personnes morales concernées, notamment les associations, les caisses d'allocations familiales et les organismes HLM. Le plan départemental analyse les besoins et prévoit les capacités d'hébergement d'urgence à offrir dans des locaux présentant des conditions d'hygiène et de confort respectant la dignité humaine.

- Mise en œuvre des **plans départementaux d'hébergement d'urgence** qui organisent au niveau départemental la réponse à l'urgence.

- Effectivité de l'**Allocation Logement Temporaire (ALT)**. L'ALT² constitue un des outils du traitement de l'urgence articulé avec les autres dispositifs d'insertion.

1994/1995 :

- Mise en place des ALT dans les 3 structures
- Création de la Boutique Solidarité et de la coordination départementale (futur 115)

Loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions

Article 1^{er} : « La lutte contre les exclusions est un **impératif national** fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics dont les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les organismes de sécurité sociale ainsi que les institutions sociales et médico-sociales participent à la mise en oeuvre de ces principes. Ils poursuivent une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer des exclusions. Ils prennent les dispositions nécessaires pour informer chacun de la nature et de l'étendue de ses droits et pour l'aider, éventuellement par un accompagnement personnalisé, à accomplir les démarches administratives ou sociales nécessaires à leur mise en oeuvre dans les délais les plus rapides. Les entreprises, les organisations professionnelles ou interprofessionnelles, les organisations syndicales de salariés représentatives, les organismes de prévoyance, les groupements régis par le code de la mutualité, les associations qui oeuvrent notamment dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, les citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs de l'économie solidaire et de l'économie sociale concourent à la réalisation de ces objectifs. »

Les Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) en direction des personnes en situation de précarité ont été institués par cette loi relative à la lutte contre les exclusions (article 71) (Circulaire DGS/SP2/99/110 du 23 février 1999 relative à la mise en place de programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes en situation de précarité).

² Décret n° 93-336 du 12 mars 1993, relatif à l'ALT et circulaire du 19 mars 1993 relative aux conditions d'attribution de l'ALT.

*1999: Transformation de la Permanence médico-sociale
d'ARMOR ACCUEIL en POINT ACCUEIL SANTE*

↳ Loi du **28 mars 2003** : décentralisation du RMI vers les départements

↳ Loi **13 août 2004** relative aux libertés et responsabilités locales:

Cette loi place le département au cœur de la **coordination de l'action sociale** « pour l'ensemble des actions, dispositifs et services qui concourent au développement social et à la lutte contre les exclusions ». Elle délègue au Conseil Général l'élaboration et l'adoption du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale. Cet outil établi pour 5 ans sert à apprécier la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population, à dresser le bilan de l'offre sociale et médico-sociale existante et à déterminer les perspectives et les objectifs de développement de cette offre. Il est également chargé de préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements sociaux et médico-sociaux et de définir les critères d'évaluation des actions mises en œuvre. Ce schéma, devant prendre en compte les orientations qui découlent de la compétence de l'Etat sur une partie du champ social et médico-social, est élaboré et arrêté en concertation avec le représentant de l'état dans le département.

Dans le cadre de ces nouvelles attributions, le Conseil Général aura également pour rôle d'organiser la participation des personnes de droit public et privé (dont les associations) à la définition des orientations en matière d'action sociale et à leur mise en œuvre.

⇒ Transfère au département la gestion des fonds de solidarité pour le logement et permet aux préfets de déléguer aux maires le contingent préfectoral des logements sociaux

⇒ Renforce le rôle de la région en matière de formation professionnelle en lui confiant l'élaboration et le suivi du plan régional de développement des formations professionnelles, outil de programmation régional pivot pour l'élaboration des actions de formation professionnelle.

↳ **Juin 2004** : le **Plan de Cohésion sociale** est présenté en conseil des ministres par Jean-Louis BORLOO :

Premier axe : l'emploi : Le plan de cohésion sociale a pour objectif de soutenir les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi, et de lever les obstacles

administratifs et juridiques à l'emploi : suppression des SIFE, suppression des CES, remplacement par les contrats d'avenir et les contrats d'accompagnement dans l'emploi, création des maisons de l'emploi...

Deuxième axe : le logement : 3 objectifs

- Résoudre la crise du logement par le rattrapage des retards en matière de logement locatif social
- Résoudre la crise du logement par la mobilisation du parc privé.
- Renforcer l'accueil et l'hébergement d'urgence

Troisième axe : l'égalité des chances

2005 :

- ♦ *Suppression des CES, création des contrats d'avenir et des contrats d'accompagnement dans l'emploi sur les chantiers d'insertion*
- ♦ *Gestion des contrats d'avenir par le Conseil Général*
- ♦ *Intégration en 2007 du Centre de formation à la maison de l'emploi et de la formation de Loudéac*

LES POLITIQUES SPECIFIQUES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le système français de formation professionnelle continue s'appuie sur un droit permanent à la formation, assorti de moyens financiers conséquents. Il se caractérise par une diversité des modalités d'accès à la formation, selon le statut des individus : salariés, jeunes, fonctionnaires, demandeurs d'emplois

Les lois de décentralisation (2 mars 1982 et 6 janvier 1986) ont transféré aux régions la **formation professionnelle continue** et l'apprentissage. Ce mouvement de décentralisation s'est poursuivi en 1993 (Loi quinquennale du 20 décembre 1993) en déléguant aux régions la formation professionnelle des jeunes, demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sortis du système scolaire non qualifiés et en grande difficulté. Naissance du dispositif « **Crédit Formation Individualisé** ». En 2004, la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales adoptée en juillet 2004 confère aux régions et aux branches professionnelles de nouvelles responsabilités morales et financières en matière de formation.

La loi quinquennale du 20 décembre 1993 a ciblé l'intervention de l'Etat sur la formation des demandeurs d'emploi adultes (plus de 26 ans) en créant les STAGES D'INSERTION ET DE FORMATION À L'EMPLOI.

Ces stages ont été supprimés par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. Celle-ci a en effet regroupé les différents dispositifs destinés à favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi dans le secteur privé (SIFE, SAE et contrat initiative-emploi) en un seul et unique contrat, le contrat initiative-emploi (CIE), dont le régime a été réaménagé.

Le dispositif TRACE (Trajet d'Accès à l'Emploi), créé par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, a été mis en place en octobre 1998. Il devait favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ou avec un faible niveau de qualification. Ce dispositif, géré par l'Etat, proposait à des jeunes de 16 à 25 ans un accompagnement personnalisé qui peut aller jusqu'à dix-huit mois. L'objectif était qu'ils acquièrent des connaissances de base ou une qualification professionnelle par des actions de bilan, de remobilisation, d'insertion, de mise en situation professionnelle et de formation. Ce dispositif a été supprimé en 2003.

Parallèlement à la mise en place de ces dispositifs pilotés par la Région ou l'Etat, l'ANPE a développé une série de mesures d'accompagnement des demandeurs d'emploi depuis les années 1980 jusqu'à la mise en place en 2001 du PARE, Plan d'Aide au Retour à l'Emploi, et du PAP : Projet d'Action Personnalisé réalisé sur la base d'entretiens et qui permet de définir des actions de retour à l'emploi adaptées. Ces actions d'accompagnement sur la construction et la validation de projet professionnel, sur la recherche active d'emploi, menées en individuel ou en collectif font l'objet depuis 2000 d'une sous-traitance avec le centre de formation reconduite tous les 3 ans sur appel d'offres.

Ce travail de recherche et d'écriture des grandes lignes de l'Histoire de l'Association a été mené par :

- **Jean MION, Président**
- **Marie France BOMMERT, Vice-Présidente**
- **Annick SANNINO, Membre du Bureau**
- **Maryvonne MILIN, Secrétaire**
- **Manuela CHARLES, Directrice**

Avec l'amicale collaboration de Jules BARBU et de Louis HELARD, présidents de l'association de 1979 à 2000 et de Jean RAOULT pour la revue de Presse.